

DÉLIBÉRATIONS

N° 2022/083/5.7

Feuillet n°102

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
Terrassonnais Haut Périgord
Noir**

**58 Avenue Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt-deux, le 28 juin, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 21 juin 2022

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	41
Votants :	46
Pour :	46
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Mattia TRENTEMONT, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Sabine MALARD, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Gilles COZANET représente Dominique DURUY, Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER, Daniel DEVAUX représente Annie DELAGE.

Excusés : Didier CLERJOUX, Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Bernadette MERLIN donne pouvoir à Laurent PELLERIN, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Daniel BOUTOT, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORSE, Régine ANGLARD, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Maud MANIERE donne pouvoir à Sabine MALARD, Jean-Yves VERGNE, Nicolas RAVIDAT donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Modification de l'intérêt communautaire de la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire »

Par délibération n°DE2016/079 en date du 6 décembre 2016, le conseil communautaire a validé l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « construction, entretien et fonctionnement d'équipement culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » comme suit :

Sont d'intérêt communautaire :

- *L'aménagement et l'entretien des équipements sportifs suivants : haltes nautiques de Tourtoirac, de Sainte Eulalie et de Terrasson ; piste de bi-cross de Terrasson ; parcours VTT et terrain d'auto-cross de Badefols d'Ans*
- *Construction, entretien et fonctionnement des équipements et services à vocation éducative : RASED, Ecole des Sciences et de la Nature de Lavilledieu*

AR Prefecture

024-200041150-20220628-DE2022083-DE
Reçu le 05/07/2022
Publié le 05/07/2022

La Communauté de communes du Terrassonnais avait, avant la fusion de 2014, dans ses statuts la compétence : *Construction, entretien et fonctionnement des équipements et services à vocation éducative : RASED, Ecole des Sciences et de la Nature de Lavilledieu.*

Le dispositif d'école des sciences est un dispositif de l'Education nationale qui permettait de faire une approche concrète de la science aux élèves du primaire. Le personnel mis à disposition par l'Education nationale pour animer ses ateliers était accueilli au sein du bâtiment communal mis à disposition de l'Ecole des Sciences de Lavilledieu.

L'abandon de ce projet par l'Education nationale et le fait qu'aucun moyen n'est plus octroyé à ce dispositif nous interroge sur l'avenir de ce bâtiment qui n'est plus du tout utilisé.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil communautaire, avec l'accord de la commune de Terrasson-Lavilledieu, de retirer cet intérêt communautaire de la compétence.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L5214-16 IV qui stipule : « Lorsque l'exercice des compétences mentionnées aux I et II est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est déterminé par le conseil de la communauté de communes à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés. » ;

Vu la délibération n°DE2016/079 en date du 6 décembre 2016 par laquelle le conseil communautaire a validé l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « construction, entretien et fonctionnement d'équipement culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ».

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de :

- ✎ **MODIFIER** l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « construction, entretien et fonctionnement d'équipement culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » en supprimant la mention suivante : *Construction, entretien et fonctionnement des équipements et services à vocation éducative : RASED, Ecole des Sciences et de la Nature de Lavilledieu.*
- ✎ **AUTORISER** le Président à faire, dire et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 05/07/2022

Le Président,
Dominique BOESQUEL

Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir

AR Prefecture

024-200041150-20220628-DE2022083-DE
Reçu le 05/07/2022
Publié le 05/07/2022

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir